

A510 Trottoir traversant

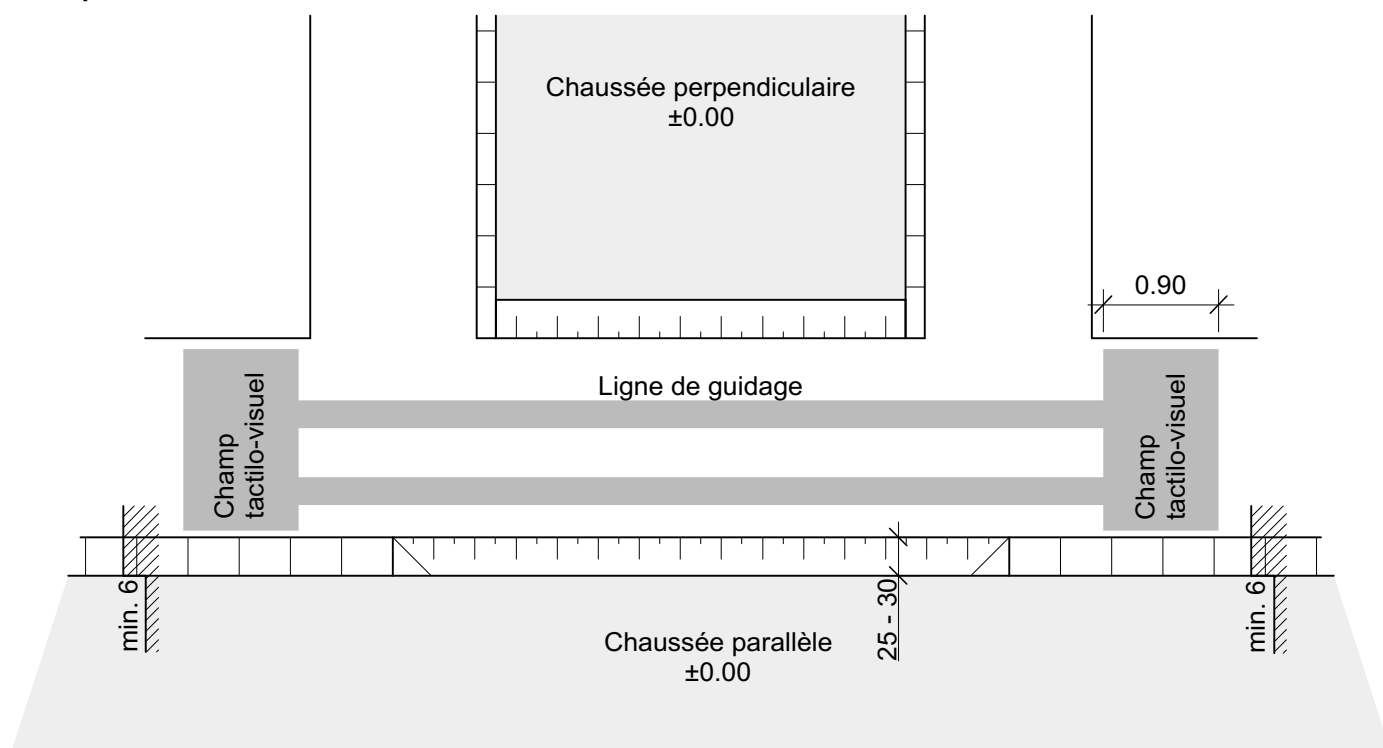
09/2019 Selon norme SN 640 075, annexe 8.1.7 et SNR 640 242 «Traversées pour la mobilité douce Trottoirs traversants»

Les éléments séparant le trottoir traversant et les chaussées adjacentes seront réalisés selon le chiffre 7.1:

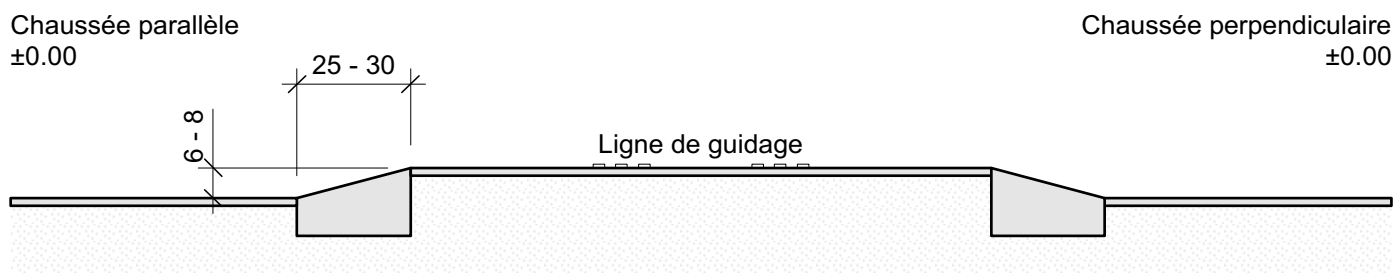
- bordure inclinée, hauteur: 60 mm, largeur: 0.25 - 0.30 m ou
- bordure inclinée, hauteur: 40 mm, largeur: 0.16 m

Le début et la fin du trottoir traversant seront indiqués au moyen de champs tactilo-visuels reliés entre eux par une ligne de guidage selon la norme SN 640 075.

Exemple d'un trottoir traversant avec une bordure de 60 mm



Plan



Coupe transversale